



Code de conduite

Fournisseurs et sous-traitants

Juin 2025



Préambule

Boccard Parcs et Jardins (« Boccard »), société du groupe *idverde*, inscrit son action dans une démarche responsable et a défini ses engagements en matière de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE).

Cette démarche s'accompagne de règles et procédures internes qui encadrent les pratiques professionnelles de Boccard et qui sont notamment énoncées dans son Code d'éthique et son Guide d'intégrité accessibles sur le site www.boccardsa.ch.

Nos partenaires sont parties prenantes dans la réalisation de nos engagements. Boccard souhaite qu'ils adhèrent à un ensemble de règles, pratiques et principes communs en matière de normes de travail et de responsabilité sociale, de protection de l'environnement, d'éthique et d'intégrité dans les affaires.

Le présent code formalise ses attentes envers ses fournisseurs, sous-traitants, prestataires de services et tout tiers en relation avec Boccard. Il participe aux relations de confiance que Boccard souhaite établir au sein de sa chaîne de fournisseurs.

En entrant en relation d'affaires avec Boccard, le fournisseur accepte que ce code constitue un engagement envers les principes qui y sont énoncés pour toutes leurs relations commerciales et contractuelles. Il prend également toutes les mesures raisonnables pour que ses propres fournisseurs et sous-traitants en respectent les principes.

Le fournisseur s'engage à fournir sur demande toute documentation ou information attestant de sa conformité avec le présent code et à répondre aux demandes d'évaluations RSE sollicitées par Boccard. Il doit également remplir en ligne le questionnaire d'évaluation sur le site www.boccardsa.ch.

En cas de non-conformité avec les principes exposés dans ce code, le fournisseur en informe Boccard sans délai afin de convenir des mesures correctives à mettre en œuvre dans une démarche d'amélioration continue. Nonobstant ce qui précède, Boccard se réserve le droit de suspendre ou mettre un terme à sa relation d'affaires avec le fournisseur en cas de manquement aux dispositions de ce code.



RESPECT DES DROITS HUMAINS ET DES NORMES DU TRAVAIL

Le respect des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail et de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme est une condition essentielle requise par Boccard auprès de ses fournisseurs.

Le fournisseur mène ses activités dans le respect des droits humains et de l'ensemble des réglementations applicables en matière de travail.

Dans ce cadre, il veille à offrir des conditions de travail décentes (salaires, horaires et temps de travail...). Il s'engage à garantir l'égalité de traitement en matière d'emploi et à ne pratiquer aucune forme de discrimination.

Le fournisseur s'engage formellement à proscrire tout traitement inhumain ou dégradant et à réprimer toute forme de harcèlement, violence ou d'abus.

Le fournisseur s'interdit de recourir au travail forcé et au travail des enfants. Il respecte la liberté de circulation de ses employés et leur garantit le versement régulier de rémunérations décentes et équitables.

Le fournisseur se conforme à toutes les normes en vigueur pour prévenir le travail illégal et non déclaré.



EXIGENCES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le fournisseur s'engage à procurer à ses collaborateurs un environnement de travail sûr et sain.

Il évalue les risques liés à son activité et prend toutes les mesures nécessaires pour les maîtriser et prévenir les accidents et les maladies professionnelles.

En particulier, il organise les formations et les sensibilisations adéquates afin que ses collaborateurs disposent des connaissances suffisantes et, le cas échéant, des habilitations nécessaires en matière de santé et de sécurité au travail.

Il fournit à ses collaborateurs des vêtements, des équipements de protection appropriés et des outils sûrs ainsi que leurs instructions d'utilisation.



ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ DANS LES RELATIONS

Le fournisseur prend toutes les mesures nécessaires pour prévenir, détecter et sanctionner tout fait relevant de la corruption ou du trafic d'influence dans le champ de ses activités.

Le fournisseur s'interdit de proposer ou d'offrir à tout collaborateur de Boccard ou à ses proches, tout cadeau, invitation ou tout autre avantage, pécuniaire ou autre, susceptible de corrompre, d'influencer ou d'entraver l'intégrité, l'indépendance de jugement ou l'objectivité dudit collaborateur dans ses relations avec le fournisseur.

Le fournisseur met tout en œuvre pour prévenir la survenance de situations créant un conflit d'intérêts avec des collaborateurs de Boccard ou leurs proches. Tout conflit d'intérêts, réel ou potentiel, doit être signalé à Boccard dès que le fournisseur en a connaissance.

Le fournisseur s'interdit toute forme de pratique anticoncurrentielle (entente dans le cadre d'un marché ou toute autre pratique concertée, etc.) et met en œuvre les mesures préventives adéquates.

Le fournisseur s'engage à apporter toutes les diligences requises pour protéger les données échangées avec Boccard et se conforme à toutes les réglementations applicables en matière de traitement de données à caractère personnel.



PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES

Le fournisseur mène ses activités dans le respect des réglementations environnementales applicables.

Le fournisseur s'engage à évaluer les risques environnementaux liés à son activité et à prendre les mesures nécessaires pour en prévenir et limiter les impacts.

Il mène une démarche visant à contribuer à la protection de l'environnement, en particulier par des mesures favorisant la réduction de ses consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre, le maintien de la biodiversité et des écosystèmes, la préservation des ressources naturelles ainsi que la réduction et la valorisation de ses déchets.

Le fournisseur veille à réduire et/ou traiter ses rejets dans l'eau, le sol et l'air ; à prévenir les risques de pollution des milieux et à limiter les nuisances aux riverains.

Le fournisseur s'attache à prendre en compte les critères environnementaux, de santé et de sécurité dans ses produits et services afin de réduire, autant que possible, leur impact pendant leur cycle de vie, tout en conservant et/ou améliorant leur qualité. Il promeut en particulier l'économie circulaire (réduction de la consommation de ressources, produits éco-conçus, utilisation de matériaux recyclés et/ou recyclables, etc.), la réduction de l'empreinte carbone et de l'utilisation de substances dangereuses



Signaler une atteinte aux principes de ce code

Pour recueillir des alertes, notamment celles relatives à des atteintes aux dispositions du présent code, *idverde* a mis en place un dispositif spécifique. Ce dispositif est accessible à tous et garantit la confidentialité des personnes et des informations recueillies dans le cadre d'un signalement.

Boccard encourage ses fournisseurs et sous-traitants à signaler toute infraction à ce code

- **en ligne** à l'adresse suivante : <https://idverde.integrityline.fr>

- **par téléphone** en appelant :

- ***idverde* Suisse** : +41 43 551 02 35 – Code PIN : **1705**
- **Groupe *idverde*** : +352 27 860 540 – Code PIN : **1705**